

	<p>Travaux suivants exposant à l'inhalation d'aérosols de protéines animales :</p> <ul style="list-style-type: none">- la manipulation et utilisation de poussières d'origine aviaire ;- l'élevage et la manipulation d'animaux, y compris les mammifères de laboratoire, les arthropodes et les produits marins ou d'origine marine ;- la manipulation de fourrures ;- la préparation du carmin cochenille. <p>Travaux exposant à l'inhalation des polluants chimiques suivants lors de leur fabrication et mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none">- anhydrides d'acides volatils suivants : anhydrides phtaliques, triméllitiques, <p>tétrachlorophtaliques <i>(tétrachlorohydrophaliques)</i>, hexahydrophaliques himiques.</p>
--	--